

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : jessica-trachy

<https://www.cadre21.org/membres/a9894466c665bc164220e38b>

Date d'obtention : 2021-11-25 11:24:59

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Ne jamais regarder les photos
- Toujours se référer à la trousse SEXTO
- Utiliser la grille d'évaluation
- Acte malveillant: je confisque le cellulaire et contacte la police, je ne remplis pas la grille d'évaluation avec lui
- Seulement dans les milieux scolaires au secondaire
- Seuls les intervenants formés SEXTO peuvent intervenir
- Projet entouré par des aspects légaux (LSJPA)
- Rencontre de sensibilisation avec un policier (ordonnées par un juge)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma façon d'intervenir. Les interventions seront beaucoup plus efficaces et le/les jeunes seront pris en charge rapidement. Cela permet une intervention rapide avec la police. Protéger la victime rapidement et intervenir efficacement auprès de la personne malveillante. J'ai toujours contacté le policier attachée à l'école lors d'un SEXTO. Avec ce projet, les interventions seront plus dirigées, plus encadrées et beaucoup plus efficaces.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne pas regarder les photos
- Connaître le contexte, la nature des gestes, l'intention derrière et la propagation possible
- Utiliser la trousse d'intervention et remplir la grille d'évaluation
- aviser le policier